

DÉLIBÉRATION n°2026-14
Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes
Séance du 30 juin 2026

Demande de domiciliation de l'Association « Entrepo »

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de l'éducation notamment ses articles D741-9 à D741-11,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements

Vu le Règlement intérieur de l'IEP de Rennes adopté par délibération du Conseil d'administration en date du 18 mars 2019, modifié par délibération du 3 février 2026

Vu la Charte des associations de l'IEP de Rennes de 2025

Vu la demande de domiciliation de l'association Entrepo du 12 juin 2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1

L'IEP de Rennes accepte la domiciliation et l'établissement du siège social de l'association Entrepo au 104 boulevard de la duchesse Anne 35700 Rennes.

Membres en exercice : 30 membres
Membres présents ou représentés : 25 membres

Votes : Refus de participer au vote : 0

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 25

Délibération : **adoptée.** refusée.

Le 30 juin 2026

Le Président
du Conseil d'Administration



Yann LEJOLIVET

Document(s) en annexe au présent extrait :

Demande de domiciliation (1 page)

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 1er juillet 2026

Objet : Demande de domiciliation du siège social – “*Café associatif de Sciences Po Rennes*”

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Je me permets de vous solliciter en ma qualité de co-président de l'association *Café associatif de Sciences Po Rennes*, dont l'objectif est de dynamiser la vie étudiante de l'établissement à travers la création d'un lieu d'échange, de convivialité et d'initiatives écoresponsables.

Dans le cadre des démarches administratives liées à la création officielle et à l'enregistrement de notre structure, nous souhaiterions solliciter l'autorisation de fixer le siège social de notre association au sein des locaux de Sciences Po Rennes, à l'adresse suivante : 104 Boulevard de la Duchesse Anne, 35000 Rennes.

Cette domiciliation administrative au cœur de notre établissement d'ancrage est essentielle pour officialiser nos statuts et nous permettre de développer sereinement les activités de notre café étudiant au bénéfice de l'ensemble de la communauté universitaire.

Afin que cette demande puisse être examinée lors d'une prochaine séance du conseil d'administration, nous nous tenons à votre entière disposition pour vous transmettre tout document complémentaire nécessaire.

En vous remerciant par avance de l'attention que vous porterez à notre démarche, je vous prie d'agréer, l'expression de ma haute considération.

Mathis Le Port

co-Président de l'association *Café associatif de Sciences Po Rennes*

Étudiant à Sciences Po Rennes

0675700761